



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG(Adjoint), Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Nicolas BLATGÉ, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Christine GORGUES ROIG, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS)

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-06-05

1.1.1

Devis ETS CABANEL – changement du rideau côté logement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un devis d'un montant de **1 520,28 € TTC** a été présenté pour remplacer le rideau BSO autoporté actuellement installé sur le logement locatif communal, de couleur gris souris, par un rideau de couleur gris anthracite.

Après examen de cette proposition, le Conseil municipal considère que la couleur du rideau actuellement en place est satisfaisante et que cette modification ne justifie pas une dépense supplémentaire. Il est donc proposé de conserver l'équipement existant et de ne pas donner suite au devis présenté.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **CONSERVE** le rideau BSO autoporté actuellement installé, de couleur gris souris ;
- **REJETTE** la proposition de modification de couleur vers un gris anthracite ;
- **RENONCE** suite au devis présenté d'un montant de 1 520,28 € TTC.

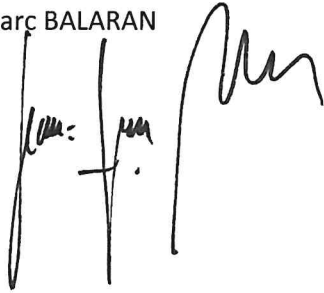
Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 27 mai 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON

